

Annabelle L'Hermenault, présidente du Club Soroptimist de Fort-de-France

« Il n'y a pas de vie privée sur le net »

INTERVIEW. À chaque commémoration de la Déclaration des droits universels des Droits de l'homme, les clubs Soroptimists de Martinique se mobilisent autour d'une question traitant de la liberté des hommes. Cette année, l'accent est porté sur la vie privée face à l'avènement du numérique. Rendez-vous demain soir, à 18 heures, à l'institut martiniquais du sport pour en débattre avec un spécialiste du net et deux avocats.

En quoi est-ce important pour les clubs Soroptimist de ponctuer chaque journée du 10 décembre ?

Il revient à tous les clubs Soroptimist du monde entier d'organiser une manifestation afin de célébrer, le 10 décembre de chaque année, le Soroptimist International, date qui correspond également à celle de la déclaration universelle des droits de l'homme. Chez nous, quatre clubs Soroptimist organisent à tour de rôle une manifestation qui soutient

une cause internationale. Cette année, c'est au Club de Fort de France qu'il appartient de coordonner cette conférence. Tout comme les autres manifestations organisées cette année, le résultat de cette soirée servira à sensibiliser certaines populations quant aux problématiques de sécurité alimentaire, d'énergie durable et de santé. Par exemple, les femmes qui planteront 50 arbres fruitiers (notamment en Afrique) recevront une lampe ou un four solaire.

L'actualité sombre liée à l'utilisation de Facebook et du net en général, notamment chez nous est éloquent. Est-ce pour cela que vous avez choisi le thème « La vie privée serait-elle menacée avec l'avènement du Numérique » ?

Si ce thème est le reflet d'une certaine actualité, il découle néanmoins de l'article 12 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui stipulait dès 1948 que : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes ». Or, nous avons bel et bien constaté que les publications sur le net ne font pas l'objet d'un contrôle assidu de la loi.

térisé. C'est ce que les avocats tenteront de simplifier pour que l'auditoire comprenne les conséquences que peuvent avoir des actes délibérés et ce qu'il peut faire face à cette pression du net.

Vous faites donc appel à divers intervenants qui abordent le thème sous plusieurs angles...

Nous bénéficierons du concours de trois intervenants, Marc Lesdema, spécialiste de l'économie numérique, qui présentera l'état actuel des avancées technologiques avec tout ce qu'il est permis de craindre comme développements futurs et deux jeunes avocats Mes Isabelle Chaumet et Jessyka Chomereau-Lamotte qui apporteront les réponses à la protection de la personne telle que prévue



« Nous avons bel et bien constaté que les publications sur le net ne font pas l'objet d'un contrôle assidu de la loi ».

dans les textes et les évolutions qu'il est permis dès à présent d'espérer et de poser.

Propos recueillis par C. Ro

► Mercredi 10 décembre à 18 heures précises à l'Institut martiniquais du sport (Mangot Vulcan). Participation : 25 euros à régler par chèque avant la manifestation.

Contact 0696.80.06.41

Les connexions journalières sur Facebook de milliers de personnes sont à l'origine de nombreuses dérives portant parfois atteinte à la vie privée des internautes.

Photo

C. Ro./ France-Antilles



pages-jaunes

Vos nouveaux annuaires
PagesJaunes 2014-15 sont arrivés !